

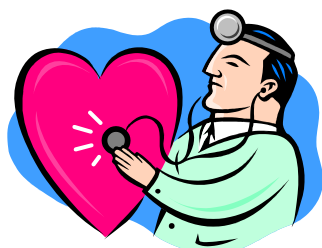
ENSEMBLE,



CHACUN A SA PLACE,



AIDER LA PERSONNE...



... A VIVRE !

PAU – 13 et 14 novembre 2006

Sommaire

Introduction de Sœur M. Pierre.....	3
Présentation des journées, Sœur Marie Hélène.....	4
Intervention de Clément PICHAUD.....	5
Echange.....	9
Témoignages.....	12
Soins – Hospitalisation Angers.....	12
Animation – St Martin d’Hères.....	13
Relation aux familles – Marseille.....	13
Accueil de la personne – Pau.....	14
L’Établissement Particulier.....	16
Forum : les textes en EHPAD.....	18
Conclusion.....	19

Annexes

1. Texte de référence CSM : dimension du projet de vie des Sœurs.....	20
2. Témoignages (Angers, St Martin d’Hères, Pau).....	22
3. L’Établissement Particulier (PowerPoint).....	32
4. Préambule (tronc commun pour les écrits « Bon-Pasteur »).....	40
5. « Désigner une personne de confiance ». Texte CSM du 20 juillet 2006..	41
6. Évaluation.....	45
7. Liste des participants.....	46



LE MOT DE SŒUR MARIE-PIERRE

✠ Je suis heureuse d'être avec vous ici ce matin, et de participer à cette nouvelle rencontre, qui nous réunit, sœurs et laïcs professionnels exerçant à des titres divers une responsabilité au service des personnes âgées dans des Etablissements du « Bon Pasteur ». rencontre qui nous permet de mieux nous connaître, de partager ce que nous vivons, de chercher ensemble comment mieux répondre à la mission que nous partageons.

Heureuse de revoir les personnes connues... et d'accueillir les nouveaux, je pense tout particulièrement à Monsieur Aubert, qui va faire connaissance de ses collègues, et réciproquement...

Heureuse d'accueillir aussi certains qui ont un rôle important dans l'animation et le soin des personnes accueillies dans nos maisons : ce sont ceux qui au quotidien sont au plus près des personnes, et le partage de leur expérience sera une richesse supplémentaire pour nous tous.

Enfin, je suis très contente d'être à PAU, j'ai vécu ici plusieurs années, j'ai aimé la région et ses habitants...

Je rappellerai simplement qu'au cours des deux dernières rencontres de Supérieures et de Directeur, nous avons abordé :

- en 1999 : « Passer ensemble du Congréganiste au Partenariat »
- en 2001 : à Marseille « Rencontre des Maisons de Retraite »
- en 2004 : « La personne d'abord... comment ? »

Au terme de la dernière rencontre, le désir a été manifesté de se retrouver, de réfléchir ensemble aux valeurs que nous voulons vivre, et que nous avons essayé d'approfondir au cours des différentes sessions, et de leur concrétisation de ce que nous mettons en place dans le quotidien de nos Maisons.

Le désir a également été manifesté d'une rencontre en groupes « spécifiques », c'est pourquoi, seules les personnes exerçant en Maison de Retraite, ou Communautés de sœurs âgées, sont présentes ici, et que nous nous réunissons dans une Maison de sœurs âgées de la Congrégation à PAU.

Merci à ceux qui nous accueillent aujourd'hui !

C'est sous forme de « témoignages » des uns et des autres que nous aborderons les différents points proposés, et nous aurons aussi la chance de bénéficier de l'apport du Père Pichaud, qui se présentera tout à l'heure.

Une autre partie de la réflexion concernera des informations sur le statut de la Congrégation, la responsabilité de la Supérieure de chaque Etablissement « Particulier ».

Une meilleure compréhension de cette situation doit permettre à chacun de mieux se situer, de répondre à notre mission aujourd'hui, et de prévoir l'avenir.

J'espère que des échanges seront possibles, des partages de convictions et de questionnements, c'est ensemble que nous cherchons chacun à notre place à donner les conditions nécessaires à la réalisation du « Projet de vie » des sœurs et des laïcs confiés à nos Maisons, et c'est bien grâce à ce que nous vivons ensemble que nous pouvons essayer de répondre à la question : « quel sens donner à la vie au grand âge ? ».

INTRODUCTION



- ✦ Parmi toutes les Sessions organisées par la Province, la dernière rencontre pour les personnes en responsabilité en Maison de Sœurs âgées, où certains d'entre nous étaient présents, s'était déroulée à Marseille, les 1^{er} et 2 février 2001. Nous la terminions en écoutant un passage d'une intervention du P. Patrick Verspieren à la CSM en 1999 :

*« Quels que soient la situation d'autrui,
son état corporel, psychique ou mental, et même ses qualités
morales, autrui est humain comme moi, au même titre que moi...
Le malade (j'ajouterai toute personne affaiblie et devenue dépendante)
en se percevant dans une large mesure tel qu'il est perçu,
il est indispensable de tout mettre en œuvre
pour briser l'auto-renforcement de son propre sentiment de déchéance.
Se percevant tel qu'il est perçu...
Comment pourrait-il s'estimer lui-même, être persuadé de sa dignité,
s'il ne reçoit pas d'autrui des marques d'estime ? »*

- ✦ Notre rencontre de ces deux jours se déclinera comme suit :

- **Ensemble** : c'est à dire **religieuses et laïcs face au vieillissement**. Nous avons la joie de compter parmi nous le Père Clément PICHAUD, missionnaire de la Plaine, auteur d'un ouvrage sur le sujet (« Vivre avec des personnes âgées ») et qui en fera paraître un second début 2007. Il interviendra donc sur un sujet qu'il connaît bien :

Permettre aux sœurs en Maison de Retraite ou en EHPAD d'accomplir leur projet de vie jusqu'à la fin »

- **Chacun à sa place**, tenter d'articuler les rôles :
 - Supérieure
 - Directeur
 - Infirmière
 - Animatrice
 Nous le ferons à partir de **témoignages** venant des différentes Maisons de la Province.
- **Aider la personne à vivre**, c'est :
 - Permettre à la personne une cohérence dans ses choix de vie
 - Dans cette cohérence, accompagner les deuils nécessaires
 - Car l'intrusion nécessaire d'autrui trouble un contrôle de soi qui se fragilise
 - C'est aussi aider à vivre sa mort.
- Dans un contexte aussi particulier que l'établissement du même nom : nous creuserons ensemble la notion l'Etablissement Particulier, et les intrications conséquentes dans la vie en Maison de Retraite du Bon-Pasteur.
- Egalement, nous passerons en revue les divers écrits obligatoires pour voir là où nous en sommes, et les questions que cela pose, notamment le Contrat de Séjour pour les religieuses.

INTERVENTION :



Clément PICHAUD :

Missionnaire de la Plaine. Envoyé à Beauvoir/mer. Travaille comme ouvrier ostréicole. Connaît le chômage. Se recycle comme formateur (ayant mené des études de psychosociologie) dans le monde de la santé et du social. Exerce dans le grand Ouest, et au-delà, avec des personnels. Retraité, puis très malade (maladie orpheline). Redémarrage comme accompagnateur de la REPSA. Animation de journées, de Sessions, avec parfois le Dr Debataille (3 sessions !) A travaillé à titre professionnel dans les Maisons de Retraite pour la formation des personnels. Depuis la retraite, intervient pour la formation auprès des Sœurs envoyées auprès de leurs Sœurs aînées. Vieillir ensemble en communauté de Sœurs aînées, c'est le premier livre : « Vivre avec des personnes âgées ». A paraître « Vieillir ensemble, un travail, une mission ».

PERMETTRE AUX SŒURS EN MAISON DE RETRAITE OU EN EHPAD D'ACCOMPLIR LEUR PROJET DE VIE JUSQU'À « LA FIN »

Sœur Marie-Pierre Pernot a dit : exposé magistral ? Plutôt un moment de la recherche avec vous. Je livre ce que je crois percevoir.

Dans cet exposé,

- 4 parties
- 1 - Vie communautaire
 - 2 - Communauté religieuse
 - 3 - Vivre en communauté religieuse en EHPAD
 - 4 - Aider les Sœurs à vivre leur vie religieuse jusqu'à la fin

1 - Vie communautaire

Responsables en communauté de Sœurs aînées, quel rôle, quelle mission ? Dans la vie ordinaire, beaucoup de gens ont l'expérience de la vie de couple, famille, célibat, la vie religieuse est autre chose.

En lisant le Projet de Vie de l'établissement, l'expression vie communautaire, on pourrait la confondre avec 2 autres : vie fraternelle et fraternité.

Vie communautaire : en rigueur de terme : c'est le fait de vivre ensemble, partageant le gîte le couvert, avec même supérieur.

Vie fraternelle : tout ce qu'on fait pour essayer de vivre en frères, en sœurs : la vie communautaire est l'expression de l'amour mutuel qui unit les Sœurs : acceptation mutuelle, respect, patience, compréhension... réconciliation. Cela, c'est plutôt la Vie fraternelle. Il peut y avoir vie fraternelle sans communauté. Par exemple, on est frères et Sœurs aussi de ceux qui sont ailleurs. Une autre forme de vie Consacrée est invitée à la Vie fraternelle sans vie Communautaire (expliqué). Il peut y avoir aussi communauté sans vie fraternelle (comme une famille !) Canoniquement, il faut trois religieuses pour faire communauté.

Le fondement de tout cela : la Fraternité au sens originel du mot on est frères, sœurs.

Vie fraternelle (qualification souhaitable)

Vie communautaire

FRATERNITE

Parce que nous sommes frères, nous vivons ensemble pour nous entraider à être Frères, Sœurs. Un jour, nous nous sommes engagés par la profession (« je m'engage ») et la Congrégation accueille (ou non) et alors nous sommes liés, nous devenons frères ou Sœurs.

La Fraternité, c'est vraiment autre chose que l'amitié : on reçoit ses frères, ses Sœurs, on ne peut cesser de l'être. C'est un nouveau lien si fort qu'à partir de là, nous sommes en responsabilité les uns vis-à-vis des autres. Cette fraternité fondamentale structure notre être religieux, même si nous ne l'avons pas choisi, même si cela nous déchire. Cette fraternité est appelée à se traduire en vie fraternelle. Les pédopsychiatres nous rappellent ce que la Bible nous avait appris depuis longtemps : le sentiment qui prédomine est davantage la haine que l'amour. A la différence d'une fratrie familiale, c'est à l'âge adulte que nous sommes faits Frères, Sœurs pour la vie. Alors, tensions, conflits et même ruptures sont inévitables. Dans des situations pareilles, cela tient du miracle. Réussir à se supporter, c'est un sacré travail... et pour nous un travail sacré. C'est capital, très onéreux, car, pour toute notre vie, nous travaillons à devenir ce que nous sommes.

La Fraternité, c'est différent de la vie associative. En vie associative, on peut adhérer, et en sortir quand on veut. La fraternité «est donnée et reçue." En Vie religieuse, d'une manière très particulière. On se donne à Dieu pour mieux vivre quelque chose de son amour à Lui, donnés les uns aux autres par Dieu. QUELQUE CHOSE de sacré qui nous prend au fond de notre être. Dimension encore plus difficile à saisir quand on ne partage pas la foi chrétienne. Nos pouvons toujours essayer de leur faire entrevoir quelque chose. Sortir de notre langage à nous, notre jargon religieux. Nos communautés, Congrégations, ce sont de drôles de familles 'n'appellez personne Père'. Chrétiens, on est tous frères. En Vie religieuse, Dieu nous a confié les uns aux autres : Je te demande de vivre fraternellement avec eux. Heureusement, ce Père est plus puissant que les pères et mères de la terre. Il nous propose de nous communiquer quelque chose de son amour à Lui. Mais il n'y a pas de pipeline direct... mais que quelque chose de son amour à Lui me permette d'aimer les autres de son amour à Lui. Prière et amitié Fraternelle sont intimement liés l'une à l'autre.

2 Communauté religieuse :

Ce mot nous fait buter sur une mauvaise articulation entre : religieux, spirituel et humain.

On veut favoriser un dialogue fort entre religieux et humain (souffrance, l'épanouissement total de la personne, le plaisir...)

Fréquemment, on identifie à tort le spirituel et le religieux : on tend à camper face à face l'humain et le religieux confondus. Alors, concilier les exigences de la Vie religieuse et les conditions de travail du personnel... C'est déjà pas mal de percevoir les identités. Mais tout le monde gagnerait à aller plus profond : s'ingénier à découvrir s'ils ne sont pas intégrés, intérieurs l'un à l'autre.

- ⌘ Activités « spirituelles » (messe, office...). Finalement, ces activités sont des activités d'animation extraordinaires. Par exemple, le chapelet : il faut qu'elles y pensent, qu'elles s'y fassent penser, qu'elles sortent de leur chambre, se retrouvent, se parlent. Cela fait marcher les doigts. C'est une sorte de gymnastique liturgique, chercher les pages... faire conscientiser que les activités dites spirituelles peuvent être animation. Le chant par exemple (il met en œuvre souffle et respiration). Elles retrouvent ce chapelet qu'elles animaient elles-mêmes : chercher, partager... c'est bénéfique pour tout l'être de la personne, y compris son être relationnel.

Quelque chose comme les activités spirituelles « évidentes » ont derrière des fonctions latentes au moins aussi importantes : retrouvailles avec les autres, moments de partage... On n'en est plus à seulement respecter les activités des Soeurs, on en est à réaliser que s'y joue une animation importante, et qu'il est donc important de la soutenir, de l'encourager, de travailler à la développer. Dans des livres : les activités religieuses, spirituelles travaillent à répondre à tous les niveaux des besoins des personnes. Exemple d'une personne âgée pour qui le comble de son bonheur était de pouvoir retourner à la messe de sa paroisse. Comment faire ? Cela a nécessité une mise en œuvre importante, mais produit beaucoup de positif ; donc il faut recommencer, et mieux !

- ✦ Dans l'autre sens, on a peut-être beaucoup à chercher en quoi les activités tout humaines de la vie quotidienne doivent être vécues à un niveau spirituel. Même les classifications les plus ouvertes, situent ces besoins dans un endroit à part (pyramide de Maslow...). Ils sont pris en compte, c'est déjà cela ! Il semble qu'il nous faut aller plus loin : pour découvrir comment le spirituel ait pu pénétrer toute l'épaisseur de l'humain. On peut voir le spirituel comme l'eau qui doit traverser toutes les couches de notre humanité. Insister, car on vit une époque extraordinaire où des philosophes athées (« Une spiritualité des athées » Comte-Sponville) nous aident à creuser ces aspects. Nous ne pouvons y couper si nous veuons vraiment vivre en chrétiens tous les actes du jour. Si on n'investit pas le spirituel dans les gestes religieux, cela peut devenir un ritualisme vide ! Pareil pour nos actes humains. Le Christianisme est une drôle de religion, qui situe Dieu dans un homme, scandale pour les autres ! Le spirituel, pour les chrétiens est quelque chose de très incarné, le plus réel, le plus humain ; on a à le vivre comme pénétré de quelque chose qui nous dépasse ; le sens de notre vie, de notre mort se réalise un peu dans nos gestes quotidiens. A la session du début de l'année, il est dit : les besoins spirituels ne traversent-ils pas tout ce qui fait la vie au cours des journées ?... Travail sur les repas de Jésus dans l'évangile : dans sa façon de prendre ses repas, Jésus donne un sens plus qu'humain à ce qu'il vit (choix des pécheurs, façon de se placer à table...) Sr M Henriette continue : dans le chant des psaumes ou la lecture du journal... l'action de grâces à Dieu, et tout autant le merci exprimé à une salariée pour le travail qu'elle vient de faire. Beaucoup à creuser dans cette piste

3 Vivre en communauté religieuse, dans une communauté Maison de Retraite ou EHPAD.

- ✦ Sociologiquement, une Maison de Retraite est une communauté : ensemble de personnes relativement restreint, où tout le monde connaît tout le monde. Attention aux dérives verbales (communautarisme...) Deux communautés, l'une religieuse, l'autre Maison de Retraite, qui ne sont pas 2 communautés juxtaposées et autonomes, mais imbriquées, intérieures l'une à l'autre : la Communauté religieuse est à l'intérieur de la Maison de Retraite, et la Communauté Maison de Retraite, qui s'impose par divers éléments.
- ✦ Si on laisse le point de vue de la maison, pour entrer dans le point de vue de chacune des résidentes : elles sont de deux ou d'une seule communauté. Et ce sera de plus en plus divers. Dans les autres maisons, on dit aussi : « vous êtes ici chez vous ». Jusqu'à quel point est-ce vrai pour chaque personne ? Vrai pour un (e) laïc ? Dans les écrits, on parle de « résidentes ». Pour qu'une communauté religieuse existe vraiment, il faut que ses membres se réunissent au moins parfois. Il faut des temps et des lieux. Mais il faut distinguer entre la nécessité de se rassembler dans un temps, un lieu. La question demeure : faut-il un lieu exclusivement consacré à cela ? La Chapelle est ouverte à tout le monde. D'autres lieux ? Cela fait problème parfois : des laïcs ne voient pas pourquoi ils ne peuvent aller dans tel ou tel lieu réservé aux religieuses !
- ✦ Se pose une interrogation sur les fonctions supérieure/Directeur : tout donne l'impression que la supérieure est ou représente le Supérieur hiérarchique du Directeur et que, par ailleurs, elle est sous l'autorité et la responsabilité du Directeur... Cela se passe bien présentement, mais en supposant d'autres personnes... il y a ce qui dépend des fonctions et ce qui dépend des personnes ! Est-il clair pour tous de savoir ce qui relève de l'un ou de l'autre ??? dans la Session : j'exprimais le fait que les religieuses ont une identité particulière. Par exemple, une

femme qui entre est prise en compte comme une femme mariée ; on ne se comporte pas avec elle comme avec une célibataire, une veuve. Pour les religieuses, c'est pareil : on ne peut les prendre comme un individu isolé : cette religieuse, « elle est plusieurs » et joindre à cela une liberté particulière : nous restons des êtres humains libres, mais engagés. Et c'est même plus radical pour les religieux/religieuses, dans la mesure où par la profession religieuse : « on s'est lié les mains librement ». Chacun de nous a renoncé à un usage autonome de sa liberté dans les actes de sa vie. Même si aujourd'hui l'autorité est en dialogue. Légalement, cela peut poser quelques problèmes.

- ✦ La communauté religieuse assure en grande partie le rôle dévolu à la famille (Voir le Document Service Santé Social de la CSM -juillet 2006- sur la « personne de confiance¹ »). Les partenaires ne le vivent pas toujours comme cela. Ainsi, les Services hospitaliers ne nous connaissent pas. Le Document conseille de présenter aux Sœurs les différentes possibilités : c'est à l'intéressé de choisir. A voir.). Une communauté religieuse apporte beaucoup d'atouts (vie relationnelle...).

4. - Permettre aux Sœurs de vivre leur engagement religieux jusqu'à la fin de leur vie, en acceptant le concept Maison de Retraite.

- ✦ Il y a là quelque chose d'important dans ces situations : jusqu'à quel point devons-nous pouvoir conserver jusqu'au bout toutes les caractéristiques de la Vie communautaire, avec des non-religieuses ? Par exemple, on mangeait en silence pendant la retraite : et les autres personnes ? En d'autres situations : on impose pas le silence à tout le monde. Il y a plusieurs possibilités.
- ✦ Assurer la continuité de l'essentiel, sûrement. Peut-être y a-t-il aussi à renoncer à certains aspects qui ne sont pas essentiels à la Vie Religieuse, pour la vivre autrement jusqu'au bout ? La seule manière d'être fidèle quand on change, c'est de s'adapter. Nous avons dû déjà nous adapter bien souvent pour vivre notre Vie Religieuse ! On a été appelés à vivre la même mission sous des formes différentes. Evoluer ! Je fais le rapprochement avec le travail avec le Dr Debataille. Parfois, on sort de la Session avec toutes les maladies liées au vieillissement. Lui dit : au fond « vieillir, c'est apprendre à vivre autrement ». Et le Dr Tubiana a écrit : « Le bien vieillir » (il a 81 ans) : l'essentiel du bien vieillir, c'est de s'adapter. C'est plus difficile quand on a toujours vécu d'une certaine façon. Il ne faut pas attendre, cela se prépare... mais on n'est jamais concerné !!! Le livre paru conseille : reconnaître qu'on vieillit, ne pas attendre : vieillir, c'est un travail (selon Charlotte MESMIN) ou bien Maximilienne LEVET « Les valeurs de l'âge ». Il faut travailler son âge : après la retraite, il faut encore travailler cela ! Apprendre à vivre autrement, à marcher autrement : prendre conscience de ce qu'on fait, et comment. Vivre sa nuit autrement. Gérer les pauses dans le sommeil !
- ✦ Dans quelle mesure s'agit-il de respecter les particularités des religieuses ? Dans quelle mesure chaque groupe particulier doit-il s'adapter dans l'établissement social. TRAVAILLER LA MISSION dans ces circonstances. Pas forcément évident : « le don du vieillir ».
- ✦ Chaque Jésuite reçoit une lettre de mission quand il est envoyé en Maison de Retraite. Une communauté religieuse dans une maison associative : grande cérémonie d'envoi dans cette Maison de Retraite qui a été tellement parlante : notre vie n'est pas finie, on continue à avoir une mission dans la communauté d'âînées : « Vieillir, un travail, une mission » : 'pour le travail, maintenant, c'est zéro. Pour la mission, c'est toujours 100 % !' Ce sont les paroles d'un ancien

¹ Annexe 1, p.

maître des Novices à qui on dit : votre mission, c'est la prière. Je ne peux pas supporter qu'on me dise cela. Ma vie c'est ma mission, à la lumière de l'évangile !

La fin de vie :

- ✦ Ça commence quand ? Elle commence à des moments décisifs, quand on vit des jalons vers la mort, par exemple entrer en Maison de Retraite ou avoir un accident de santé. On a de plus en plus affaire à des fins de vie longues. Mais tant qu'on est pas mort, on est vivant ! Expression ambiguë : il faut commencer très tôt (être obligé de cesser de conduire...) le travail de deuil, à condition de l'entendre comme ce qui me permet de traverser le coup dur puis la mort, pour la vie pour de bon.

La mort :

- ✦ On marie avec elle des mots comme peur, angoisse. Or j'ai entendu ici des Sœurs dire qu'elles n'avaient pas peur : elles attendent.
- ✦ Je vous raconte un épisode avec les personnels des Sœurs de la Sagesse. Ils viennent me dire : on voudrait bien parler de la mort. Car avant, on fait tout pour elles (les Sœurs) et on est frustrés, car on ne peut plus les approcher au moment de la mort, c'est normal que les Sœurs soient proches. Alors, deux Sœurs sont venues dire ce qu'était pour elles la mort de leurs Sœurs. Elles étaient très différentes : une, pleine de joie, l'autre disant sa peur de la mort, c'est plus fort que moi ! Echange passionnant avec elles. Et prise de conscience : les Sœurs ne s'étaient jamais rendu compte qu'elles empêchaient le personnel d'approcher.
- ✦ Nicole CARRE : « Préparer sa mort ». Ou mieux vivre sa vie. Elle a beaucoup accompagné sa tante religieuse, avec l'impression qu'on n'en parle pas tant que cela entre nous. Fait entre les frères avec Clément, cela a été passionnant. Un frère est mort, qu'on n'a pas pu bien accompagner, appel à un service de soins palliatifs. Partage ensuite, par petits groupes, avec intervenant extérieur... Accompagnement dans une petite Maison de Retraite. Pas facile, mais très important. Objet de la prochaine Session avec Dr Debataille à Chevilly-Larue.

(Notes prises pendant l'intervention.)

Echange :

Sur les rôles Supérieure/Directeur et autres

Etablissement particulier. La Supérieure responsable de l'Etablissement Particulier est également employeur, supérieure de la Communauté... cela fait beaucoup pour la même personne. L'animation de la Communauté, c'est suffisant pour une personne !

Faudrait-il mener une recherche pour qu'une religieuse porte l'Etablissement Particulier et qu'une autre soit supérieure de la Communauté ?

Au cœur du problème : on est Etablissement Particulier, on est chez nous. La supérieure est employeur du Directeur. On se la pose en congrégation : pendant combien de temps ?

Beaucoup de Congrégations ont créé une association pour gérer les institutions.

Et quand la Supérieure de la Communauté est dans la maison de Retraite...

Passage en Maison de Retraite : les Sœurs changent de monde en passant à un statut d'Aide Sociale.

Au plan psychologique, cela veut dire pour elles : « je ne suis plus bonne à rien... » On associe les termes : Vieux... EHPAD ! Ne peut-on démystifier le terme de Maison de Retraite ?

Le Personnel est vécu comme « prenant la place ». Dépossession. Un travail de préparation des Sœurs est nécessaire.

Car elles n'ont jamais imaginé terminer leur vie de cette façon. C'est pourquoi il faut pouvoir accompagner ces Sœurs. Accompagnements de groupes, et là où nous sommes, en individuel, avant et après. Dialoguer, prendre en considération la personne. Les Sœurs le désirent et le redoutent ? Les aider à faire ce chemin. Vers un groupe plus grand, plus important.

Les plus jeunes Sœurs ont davantage de mal. Elles disent : 'Je veux bien venir aider !' C'est une mission ; par exemple, l'animation liturgique, indispensable pour les fêtes entre autres, l'accompagnement des autres Sœurs. Avant, nous étions en communautés de Sœurs âgées, avec des Sœurs plus jeunes. Il existait un équilibre dans les grandes communautés qu'on a toujours vécu... Puis, on est passé au statut Maison de Retraite, où certaines étaient prises en charge, d'autres non. Puis à l'EHPAD, car la population a vieilli, y compris les plus jeunes. Demander à une Sœur plus jeune de venir en EHPAD, c'est autre chose. Un petit groupe peut être envoyé pour aider.

Projet de vie individualisé. Quand s'agit de religieuses, faire le lien avec la Supérieure dans la mise en place du Projet individualisé.

Comment accompagner les Sœurs démentes, qui ont perdu leurs repères, y compris religieux ?

➤ **Question du GIR en EHPAD.**

Préparation des Sœurs pour aller en Maison de Retraite. Une Sœur qui peut encore faire quelque chose est peinée quand on lui dit : 'ce n'est pas à vous de faire cela'. La vaisselle par exemple ! Du coup, elles changent même au niveau du caractère !

C'est vrai pour tout le monde : une personne appréhende de venir en Maison de Retraite : qui signifie le passage de personne aidante à personne aidée. Existe aussi la peur de perdre la dimension fraternelle, pour celle de la prise en charge. Comment continuer à aider ces Sœurs à continuer la mission ? Cela reste à apprendre. On en parle autour des projets individualisés. L'obéissance donnée pour une Maison de retraite devrait l'être avec une mission. Car tout est à l'avenant (lessive, repas... que reste-t-il ?). Ce problème se confronte avec celui de la responsabilité de l'employé (par rapport aux laïcs) qui doit prendre en charge...

➤ **Lettre de mission explicite à donner aux Sœurs.**

✦ **Personne de confiance et rôle de la supérieure.**

Le terme de substitut familial est un terme à bannir ! Quand il s'agit d'une religieuse, la référence, c'est la supérieure. Au Conseil de la Vie Sociale : c'est une Sœur qui est la représentante de la famille des Sœurs. Aspect rattaché au vœu de célibat consacré, donc pas d'enfant assujéti à l'obligation alimentaire. C'est à la Congrégation d'assumer ce double rôle, la famille étant l'accompagnement affectif. Le fait d'être en Vie Religieuse ne supprime pas la famille. Mais la Congrégation joue un rôle analogue à celui de la famille. Cependant, il faut une formule juridique qui soit acceptable par les partenaires => personne de confiance. Il faut des familles au moins des résidents laïcs. Que la représentation des Sœurs soit la même partout.

➤ **Un 'Fonds commun' serait nécessaire pour tous nos établissements.** Et il y a des Sœurs qui n'ont pas de famille.

Même si nos familles sont un lien, on ne va pas demander aux neveux/nièces ces obligations. Mais le législateur a voulu la place et la parole des usagers. On a pris la précaution de prendre une Sœur qui ne vit pas dans la Maison. Il est nécessaire d'introduire un peu de contradictoire dans la vie de l'usager !

Comment des familles de Sœurs (petits-neveux...) pourraient-elles intervenir ? Ce sont les Sœurs les plus à même, mais il serait souhaitable qu'elles ne soient pas de la Maison... pour exclure la possibilité d'assimiler ces choix-là en terme de juges et partis ! D'ailleurs, elles ne sont pas toujours d'accord !

C'est la globalité de notre personne et de notre vie qu'on donne à la Congrégation. Eviter donc une re-sécularisation en fin de vie ! Pour qu'il y ait 'contestation' : si la Sœur n'est pas de la même communauté, cela introduit l'altérité nécessaire. Faire cependant appel à la famille pour aboutir à une décision quand le risque est trop important, car l'attachement de la famille aux Sœurs est très grand.

Qui représente la famille ? On n'est pas la famille, on a une appartenance. J'entends encore trop souvent : « c'est nous, la famille ». Parler plutôt d'appartenance. En aide sociale, on revient en situation patrimoniale individuelle. On n'est pas en obligation alimentaire. Par le vœu de pauvreté, on renonce à la gestion et à la jouissance des biens patrimoniaux.

Devant des décisions importantes, consultation de la famille proche. Par exemple, la question du don du corps à la science ; cela doit être dit avec la famille. Vers la fin de la vie, il y a beaucoup de personnes âgées qui revivent bien des choses de leurs origines. Les liens sont réactivés (positifs ou négatifs) et elles ont des comptes à régler, y compris avec ceux qui sont morts. Veiller à ce qu'il puisse y avoir des contacts, sans que la personne en souffre.

« **Personne de confiance** » est un terme très précis (Cf. Document CSM). Le document est à préparer quand on est encore bien consciente de ses actes. Il est possible de nommer quelqu'un de sa famille, mais aider les Sœurs à une prise de conscience : que ce soit plutôt une Sœur... En cas de Sœur qui soit démente, elle ne peut plus révoquer, et si elle n'a pas pris de décision ?

Une Sœur remplit ses papiers en faveur d'une personne qui a elle-même glissé dans la démence... La décision est révocable. Demande un dialogue : principe de réalité à respecter !

C'est un document à mettre en œuvre, par précaution ! Plus que conseillé pour les religieux. Car la communication avec le personnel hospitalier est devenue difficile, même quand on est connu du corps médical.

Question du patrimoine.

Quand la Sœur est tutrice, est-elle automatiquement personne de confiance ? Il semblerait que oui.

*** Faire un « guide » pour que les Sœurs puissent désigner cette personne de confiance ?**

(Voir feuilles CSM en Annexe)

On note l'importance des **pièces communautaires** dans une Maison pour que toutes les communautés puissent conserver leur vie, leur identité. L'importance de lieux de rencontre pour continuer d'être une communauté, pour pouvoir se rassembler entre laïcs. Il existe une volonté de le faire ! Ainsi, Sœurs Laetitia et Rose ont laissé leur place pour que les communautés qui arrivent à la Maison de retraite de Marseille aient des lieux communautaires !

Questions restées en suspens :

- ⊕ Projet individuel et vie communautaire
- ⊕ Vie religieuse et démence, quand même les repères de Vie Religieuse sont perdus.
- ⊕ Rappel : Livre de Clément PICHAUD : « Vivre avec des personnes âgées »²

² Ouvrage de Clément Pichaud et Isabelle Thureau. 202 p. Chronique sociale 7, rue du Plat 69002 Lyon

Angers : Soin et hospitalisation

(Voir feuille Sœur Marie-André Samson en Annexe)

Partage de quelques unes de nos pratiques. La notion de co-responsabilité est importante autant pour la personne soignante que pour celle qui reçoit le soin. Chacun à son poste doit se porter garant...

Sœur Marie-André a rajouté : lien avec 4 médecins, avec des fournisseurs

Hospitalisations générale ou psychiatrique : la différence de traitement existe notamment par rapport à l'urgence. C'est vital ou pas vital : il y a un discernement à mener. Parfois, la Supérieure est prévenue trois jours après... ?

Hôpital Psychiatrique : il est nécessaire de faire évoluer la mentalité. Des structures se sont mises en place pour les religieuses (Pen Ker, Ker Laouen, Dijon, Ranguel...) Il s'y déroule d'abord une consultation de la Sœur seule, puis concertation avec l'infirmière. Les Sœurs sont toujours restées pour un temps de séjour. Elles en sont revenues avec un petit traitement de base, qui leur permet de se resituer dans la vie. Pour les plus âgées : long séjour. Le problème de compétence ! Il est toujours parlé avec la Supérieure, la Provinciale et la famille quand on peut. Une Sœur a pu revenir finir sa vie à la Maison, quand la prise en charge est possible 'à domicile'.

A quel moment peut-on penser à un établissement spécialisé pour les religieux ? On passe des conventions avec l'environnement, d'ailleurs en communication avec le Dr Debataille.

Dans les établissements pour les Sœurs, ils connaissent bien la Vie Religieuse, et essaient de redonner les repères qu'elles connaissent (lieu de culte, chapelle, prêtre qu'elles peuvent rencontrer...) Traitement et adaptation du traitement en milieu hospitalier uniquement.

Certaines Sœurs peuvent être perturbées par les manifestations de la démence.

A quel moment y penser ? Selon sa tolérance à la souffrance, le contexte des autres, davantage de traitement médicamenteux y sont possibles. Cela permet de rencontrer d'autres médecins ailleurs !

St Martin d'Hères : Animation

(Voir feuille de Patrick Aublet en Annexe)

1 Favoriser l'indépendance des communautés

2

3 Favoriser les échanges

4 grands objectifs :

- être à l'écoute du désir profond de chacun
- maintenir et enrichir les liens extérieurs
- conserver des activités, faire des choses inconnues
- activités en lien avec l'extérieur

✦ L'animation touche l'ensemble des actions maintenues dans l'établissement (liturgique, thérapeutique, redonner du sens à la vie par un soin adapté... aspect gymnastique douce, festivités...) et tous les grands champs de ce que sont les personnes dans tous leurs aspects. C'est un poste de coordination. Elle fait du lien, avec la cuisine, l'équipe soignante, le cantou, les supérieures, les bénévoles, les partenaires extérieurs, etc. Il s'agit de faire vivre ces liens plus que proposer des activités ; de décroquer. Si on est à l'écoute des besoins des personnes, on doit être prêt à accepter l'échec... Atelier peinture animé par une personne extérieure : découverte par beaucoup de Sœurs (et autres) de leurs propres capacités !

✦ M. Denise Péchereau. En pleine retraite annuelle ! Retraite en silence. 4 laïcs ont pris leur repas au cantou, avec l'accord du personnel. En transmission même, on baisse la voix par respect pour ce temps, bénéfique même pour les oreilles de Mary ! Ça n'a fait de mal à personne... on se découvre les uns les autres avec des repères différents.

Animation / coordination : ce rôle n'est pas facile : pour être force de proposition, il est nécessaire de « mettre son nez » un peu dans tous les services. Il faut connaître les personnes.

Et les AMP ? Leur intervention se situe entre soin et animation. Des positionnements sont à trouver, que chacun y mette du sien. Dominique Pietri : comme AMP, pour travailler dans un esprit, il est bon de connaître la personne, de passer par la toilette.

L'animation fait partie du plateau technique. L'animation est liée à la spécificité de nos maisons. Vu la composition des résident(e)s, des animations différentes selon les groupes divers de nos Maisons sont à prévoir. Les nuits sont parfois bien animées !!! Nuit et jour se complètent, et on comprend mieux les nuits quand on a travaillé les jours. Bon esprit d'équipe.

L'animation, c'est une nouvelle notion pour les gens âgés ! Comme si on les prenait pour des gamins en vacances... C'est vrai qu'une certaine approche pourrait être très infantilisante.

S'adapter à toute personne. Certaines Sœurs disent : « on n'a pas besoin d'animation, parce qu'on s'anime toutes seules ». Il y a en effet celles qui s'occupent, qui lisent, qui sortent. Mais attention au repli dépressif sur soi-même qui peut en guetter d'autres.

* Favoriser l'auto-animation, individuelle ou à deux ou trois. Distinguer les 'activités d'animation' de l'animation comme telle, qui est beaucoup plus globale et qui signifie : tout ce qui contribue à donner de la vie, une âme, un souffle à un être, un groupe.

Maria Consolata : du projet élaboré il y a six ans, les sœurs disaient que ce n'était pas fait pour elles. Si animer, c'est permettre aux personnes d'accéder à une certaine existence sociale, avec l'entraînement des facultés qui sont en jeu... Est-ce la bonne définition ? Ne pourrait-on pas dire plutôt : stimuler la vie... En effet, proposer de l'animation à... d'anciennes éducatrices ! Proposer un travail de synthèse !!!

Un Groupe de recherche pourrait avoir comme mission de rechercher un nom pour cela...

Se faire plaisir quand on vieillit, c'est difficile quand on a toujours travaillé sans penser à soi ! Proposer : « vous allez me rendre un service » faire atelier pour un micro-crédit par exemple, 'passe' beaucoup mieux !

Avec des communautés diverses : trouver ce qui correspond à la forme de vie qu'on a choisi, ce n'est pas facile. Certaines savent où elles en sont, d'autres ne sont plus très au clair dans leur engagement ! Trouver pour les Sœurs Contemplatives du Bon-Pasteur des activités entre elles. C'est plus facile à St Martin d'Hères. A Pau, elles ne forment pas une communauté, et sont livrées à elles-mêmes, c'est une question pour nous. Sœurs Contemplatives du Bon-Pasteur, pourrions-nous faire comme les autres moniales et vendre nos produits (« Monastic ») ? L'animation est aussi création... mais cela ne s'invente pas ! Rester très vigilant par rapport aux contraintes qu'on impose...

Marseille : les familles. Jean-François Duluc

La restructuration a été menée de 2002 à 2006. L'accueil de laïcs est effectif depuis mars, puis d'autres congrégations sont arrivées. Nous avons peu d'expérience avec les familles des laïcs, plus avec la 'famille' des Sœurs : communauté, Supérieure, la Provinciale qui donne une obédience à la Sœur. Une Rencontre hebdomadaire a lieu avec les supérieures de chaque congrégation. Une Réunion mensuelle avec le médecin coordinateur. Ces rencontres sont très utiles pour faire passer les messages. La Supérieure a deux 'casquettes' : question de personne ! La Supérieure générale est venue il y a quelque mois à Marseille. Ce fut une visite très importante pour la communauté.

Voir avec la Supérieure pour les hospitalisations, la fin de vie. Du coup, les décisions les plus adaptées sont prises, y compris avec la famille naturelle, on aboutit à une harmonie des décisions !

Obéissance : quand il y a une place, nous demandons s'il y a une Sœur du Bon-Pasteur à accueillir. Le **Dossier médical** ? Serait-il à réclamer ? l'affectation est faite en connaissant la Sœur et la Maison !

Pour les cas un peu plus difficiles : une relation directeur/supérieure s'inscrit autrement ; et s'il ne s'agissait pas d'une Sœur, comme Directeur, j'aurais refusé certaines admissions.

Versement des pécules à la communauté. Est-ce normal ? Oui, car les Sœurs ont opté, en s'engageant dans la Congrégation, pour une mise en commun des biens.

Famille des laïcs : nous avons le souhait d'une démarche de la famille et de la future résidente. Quand c'est possible, nous faisons un déplacement au domicile avant son arrivée. Il faut un temps d'apprivoisement... c'est comme dans un match de foot !!!

Problème de la tarification, basé sur la dépendance moyenne de l'Etablissement ! Beaux principes dans nos documents.. mais il faut accueillir des personnes en **GIR 6**... et on n'a plus de moyens. Laïcs sont en GIR 5-6... Pénalisation pour l'établissement. Réforme du Girage à l'étude !

Système pervers, qui n'aide pas à aider les gens à aller mieux. Les pathologies ne sont pas associées ! Cette question est à faire remonter dans les réunions de Directeurs.

Exemple d'une **famille** coopérante. Admission d'une personne laïque qui a toujours eu beaucoup d'autorité sur ses enfants. Ce sont eux qui sont à l'origine de sa venue en établissement, et cela introduit de véritables changements dans sa vie ! La vie en groupe est difficile pour elle. S'occuper d'elle du matin au soir est impossible : pour se faire entendre, il faut élever la voix plus qu'elle. Une accompagnatrice extérieure nous aide énormément. La famille le comprend très bien. C'est une personne qui veut toujours avoir raison !

Cette situation est difficile pour les religieuses (qui aimeraient plus de silence) et pour la laïque (qui voudrait toujours être en conversation).

Pau : Accueil d'une personne (voir feuille de Jean Lembezat en Annexe)

Comment se passe l'accueil d'une personne ?

A Maria Consolata vivent 18 laïques, 32 religieuses. Depuis quelque temps, la majeure partie des accueils est celle de personnes laïques.

- ✦ On étudie d'abord l'opportunité de procéder à une permutation de chambres quand une personne part.
- ✦ Puis, un appel téléphonique à Sœur Marie-Pierre Pernot : y a-t-il une Sœur à accueillir ?
- ✦ Préparation de la chambre (Marie des Apôtres quand c'est une Sœur). Entretien : c'est le Personnel qui prépare. Le bouquet est mis par les Sœurs. Le nom sur la porte par la Secrétaire. C'est la famille qui décore, meuble si c'est souhaité.
- ✦ Choix de l'admission proposé par le Directeur ; famille présentée à Sœur Marie des Apôtres.
- ✦ ... bilan social à l'entrée (voir formulaire).
- ✦

Line : il faut prévoir l'adaptation du mobilier dans la chambre. Une rencontre de la famille a lieu avant l'arrivée pour créer des liens. Nous accueillons des Sœurs qui viennent en vacances avant l'accueil définitif : l'intégration en est grandement facilitée. Livret d'accueil, projet de vie... Présentation de tout l'établissement à la personne. Toutes les résidentes sont au courant d'une arrivée, et peuvent relater un certain nombre d'éléments survenus dans les quelques premiers jours.

Qu'est-ce qu'il faudrait pour les Sœurs et qui n'arrive pas ? Dossier médical ? Médecin traitant ? L'éloignement géographique explique en partie ces lacunes !

Dans les communautés, quand une Sœur vient ici, elle était dans une Maison. Avait-elle ses papiers ? Sont-ils à la communauté ?

- Que demander aux Supérieures des Maisons ? Histoire, missions, etc.
- Rappeler aux Sœurs le dossier médical à demander au médecin traitant. Il l'enverra au médecin de la Maison de Retraite.
- Admission par étapes, dans laquelle tout n'avait pas été transmis : apprivoisement nécessaire ! C'est rarement demandé par les personnes : les admissions sont la plupart du temps demandées par des tiers !

La notion de **consentement éclairé** demande du débat. Cheminer avec des personnes dans le respect, même avec des changements d'avis.

Rôle de **l'obédience** : elle s'effectue au cours d'un dialogue, mais pour un départ qui est inéluctable. Que l'obédience contribue à donner sens à cette arrivée en Maison de Retraite, même si c'est par défaut.

Consentement 'éclairé' : oui, cela ne peut pas être autrement... s'il est possible !

Et si on disait plutôt : **Consentir comme on peut !**

- **Comment faire pour que ce ne soit pas une mauvaise résignation ?**

L'ÉTABLISSEMENT PARTICULIER

NOTRE-DAME DE CHARITÉ DU BON-PASTEUR

Un fichier PowerPoint est présenté (Cf. feuilles jointes).

Questions et remarques :

- L'axe économat, est-il court-circuit ou articulation ?
- Il manque le Conseil Local de la Supérieure
- Question du lien de subordination du poste de cadre (Fiche de poste du Directeur)
 - par rapport à l'Établissement Particulier.
 - Par rapport à Angers, les liens : de type canonique ou juridique ?
- Le fait que la direction soit en lien avec la Supérieure de l'Établissement Particulier est clair pour le personnel religieux. Dans les missions pour laquelle on fait appel à un laïc, il semble qu'il n'y ait pas de différence entre religieux et laïc. Un interlocuteur clair est indispensable (COSREP). Le personnel doit avoir une lecture claire de la hiérarchie (Supérieure de l'Établissement Particulier) et de ses responsabilités.
- Auparavant, la Supérieure de l'Établissement Particulier était responsable de tout (« Présidente » et Directrice) il n'y avait pas de direction laïque. Il a fallu déterminer les rôles.
- On parle de reconnaissance juridique. Est-ce que la Supérieure peut, par exemple, avec son Conseil, vendre la Maison ?

R. Il existe un lien de subordination entre la Supérieure locale et le niveau Province. La Supérieure peut engager jusqu'à une certaine limite : faire des emprunts, ester en justice, elle est responsable vis-à-vis des autorités de contrôle. Ainsi, en cas de déficit, par exemple, refusé par l'autorité de contrôle, qui paie ? C'est l'Établissement Particulier (au plan juridique). Et les autorités de contrôle refusent actuellement ce qui est le résultat d'une mauvaise gestion ! Mais la Supérieure locale ne peut dépenser qu'une certaine somme, au-delà de laquelle, elle doit faire appel à la Province.

Pour achats et ventes, la Congrégation est elle-même sous tutelle administrative du Ministère ou de la Préfecture. Elle ne peut vendre ou acheter un immeuble sans autorisation. Lien canonique et lien juridique, c'est difficile à comprendre, parce que difficile à poser clairement. De même pour le lien économique. La Congrégation cherchera peut-être un autre mode de représentation ?

Il faut une lisibilité par rapport à l'avenir. Ainsi, certaines **écritures comptables** peuvent paraître anodines localement, et créer de grosses difficultés pour la Congrégation (bilans, hauts de bilan : attention aux affectations). Il s'ensuit la nécessité d'une vraie transparence par rapport à la Congrégation, compte tenu des exigences des Tutelles et leur regard sur les hauts de bilan.

Tous les Établissements Particuliers doivent avoir un **expert-comptable**. Au niveau de la Congrégation, nous menons une réflexion sur une nouvelle instance avec des experts (à Angers) pour pouvoir répondre aux questions complexes des Établissements Particuliers.

Les **COSREP** - ce lien et lieu où la Supérieure locale peut trouver appui pour sa mission auprès des Sœurs, son animation - ont besoin d'être revus... Faudra-t-il des experts dans chaque COSREP ? Un COSREP itinérant ? le chantier est ouvert. Ils peuvent évoluer, comprendre des membres qui n'habitent pas la Communauté locale. Dans les Maisons où plusieurs Congrégations sont présentes, la question se pose d'intégrer les Congrégations partenaires.

Rendre compte en temps réel : par exemple tous les trimestres au moyen d'un

Tableau de bord.

Il comprendrait :

- embauches,
- bilan
- convention tripartite
- des extraits de plan comptable.

- Ce 'reporting' permettrait de prendre ensemble et de manière réactive une décision plus sereines. L'attente de part et d'autre est une solidité financière. De toute façon, il faut toujours faire remonter à Angers pour une lisibilité réelle par la Provinciale et son Conseil.

- De plus, au niveau Général de la Congrégation, Rome demande des comptes consolidés de la part des Provinces ! La Province de France doit donc intégrer ceux des Etablissements Particuliers dans ce rapport.

FORUM :

LES ÉCRITS « INCONTOURNABLES »

EN EHPAD, (et MAISONS D'ENFANTS OU CHRS)

Pour les résidents :

- **Projet institutionnel**
- **Projet de fonctionnement**
- **Livret d'accueil**
- **Contrat de séjour**

Pour le personnel :

- **Règlement intérieur**
- **Contrat de travail**

Contrat de séjour : la prudence est nécessaire dans l'écrit : le Contrat de Séjour est opposable.

Pour les Sœurs, faut-il un Contrat adapté ? Un contrat communautaire ?

Par principe, il est individuel, il fait partie du droit des usagers : on leur 'doit' une prestation.

A Pau, on a fait l'essai d'en rédiger un qui puisse convenir pour Sœur ou Laïc, recevant l'Aide Sociale ou payant. Il fait 8 pages.

La résiliation est possible. Il doit être signé pour que la personne bénéficie de la prestation 'Maison de retraite'. Si la Sœur est désorientée, et qu'il n'y a pas de Tutelle, c'est la Congrégation.

Le pôle 'soin' prend en charge la personne dans sa globalité : projet individuel pour chacune.

En Maison de Retraite, il y a des normes, ne serait-ce que pour la nourriture. On passe à la relation « fournisseur – client », et le personnel doit un service à la personne âgée.

Contrat de travail : s'il n'existe pas de préambule, dans les contrats plus anciens, faire un avenant. Si la personne n'est pas d'accord ? La discussion est possible !

⌘ A St Martin d'Hères, l'article 2 du Contrat de travail fait référence aux statuts de la Province de France (but).

⌘ A Marseille, une référence au Projet d'Etablissement est faite dans la fiche de poste.

⌘ **Projet de préambule commun aux documents, sur l'esprit Bon-Pasteur et la mission.(Cf. Annexe)**

⌘ **Ne pourrait-il y avoir un pool juridique très spécialisé pour la rédaction de ces écrits ?**

- ⌘ **Directeurs en réseau** : partager des éléments : ce peut être réalisé par le courrier électronique groupé : la question est envoyée à tous, et la réponse ou la réaction peuvent être soit individuels, soit groupées.
- ⌘ Site AGEMME : Pascal a fourni le mode d'emploi et l'a communiqué à tous les participants de la session 2005. Site intranet sécurisé ! Ce réseau aidera le Directeur à être moins seul. De plus, il y a une 'ligne Bon-Pasteur' à suivre, une mission.

Conclusion :

- ⌘ Travailler sur le contrat de séjour de Pau pour les Sœurs accueillies en Maison de Retraite. (A envoyer et consulter sur le nouveau site !)
- ⌘ Préambule à proposer, auquel on peut ajouter des éléments selon le contexte local.

Perspectives : Sœur Marie-Pierre Pernot

- Continuer la réflexion pour la mise en place de réseaux de communication pour que chacun puisse mieux travailler là où on est pour le bien des gens auxquels nous sommes envoyés.
- **On peut penser la**

Prochaine rencontre du Groupe Maisons de Retraite

au cours de l'année 2007 à Saint-Martin d'Hères

Thème :

Ensemble, chacune à sa place, aider la personne à vivre.

Angers : Témoignage : Soins- Hospitalisation

Introduction :

A partir de mon vécu de soignante et de responsable du soin à la personne, j'ai accepté de partager quelques unes de 'nos' pratiques. Je dis 'nos' car lorsque l'on se trouve en fonction de responsabilité il y a obligatoirement la notion de 'co-responsabilité' et 'd'esprit d'équipe'. On ne peut à mon avis, fonctionner seul à bord et le sens de 'l'esprit d'équipe' est très important, aussi bien pour la personne qui s'engage au sein d'une équipe de travail que pour la personne au service de la qu'elle nous nous engageons personnellement en tant qu'équipe de soins.

Chacun à son poste doit se porter garant de la qualité de service, à la fois dans la technicité et la compétence qui lui sont demandées pour aider la personne à vivre personnellement et communautairement.

(Que ce soit en communautés de Sœurs âgées ou en Maison de retraite)

Il y a des postes charnières et c'est l'harmonie de l'articulation de ces fonctions qui créé, la confiance, la paix, la sérénité. Ambiance nécessaire pour une qualité de vie des résidents et des personnes qui les entourent.

A Angers le site St Nicolas - Nazareth est composé uniquement de résidentes religieuses 'vivant en communauté'.

- Deux lieux d'implantation
- Deux pôles de soins.

(à 2 km de distance pour les personnes qui ne connaissent pas)

Vivant en Communauté qu'est-ce ? C'est un groupe constitué de religieuses, âgées en l'occurrence, qui sont membres d'un corps que l'on nomme Congrégation. Le jour où la personne prononce ses vœux de religion elle devient membre de ce corps, c'est alors que s'établit un contrat entre les deux parties. Ces engagements réciproques nous rendent Sœurs.

La Congrégation par l'intermédiaire de la supérieure va être attentive aux besoins matériels et spirituels de la sœur et la prendre en charge fraternellement jusqu'à la fin de son existence.

Pourquoi cette introduction ? il est important de se dire ou de se redire le contexte de vie dans lequel nous intervenons.

Le lien social est fort et le mode relationnel est particulier et peut surprendre quelqu'un qui arrive de l'extérieur. Entendre des personnes se dire « ma sœur » ou encore : « il faut que j'en parle à ma supérieure » c'est là un langage pour le moins inhabituel dans la vie ordinaire

a) Lieux d'activités

Deux communautés :

- Nazareth avec : Sr. Martine supérieure de la Cté 32 sœurs
- St Nicolas Sr. M . André supérieure de la Cté 36 sœurs

Moyenne d'âge global (84,43 années)

G .M .P (330)

Deux lieux de vie, mais aussi deux pôles de soins

Un personnel laïc est au service de ces deux structures un total de 20 salariés avec équivalent Temps plein (18,21ETP)

Personnel intervenant Moyenne d'âge (42,06)

Personnel d'entretien (5)

Personnel lié aux soins à la personne

Agents de service infirmerie (9)

Aides soignantes (3)

Infirmière (1)

Responsable globale du soin (1)

Gestionnaire (1)

L'employeur qui est aussi supérieure de la communauté

Un comité de gestion nous accompagne il est composé de :

La Sœur économiste provinciale Sœur Hélène Halligon

Sœur Marie Paule Richard

Dominique Viannay gestionnaire

Sœur Martine

Sœur Marie André

b) Témoignages.

1) Les Consultations.

Par respect pour la personne, la sœur est libre d'être seule avec le médecin.
(le sont, toutes celles qui ont leur autonomie physique et psychologique.)

Il s'avère qu'à partir d'un certain stade de vieillissement cela devient plus difficile pour la personne de comprendre les questions posées par le Médecin. Et la réponse n'est pas très exacte, d'où la difficulté pour établir un diagnostic plus précis. C'est donc avec le consentement de la sœur que l'infirmière sera présente à la consultation, mais en partie seulement, arrivé à un certain moment l'infirmière se retire à moins que la sœur insiste pour qu'elle reste jusqu'à la fin.

Pour les consultations chez le spécialiste (cardiologue etc..) l'infirmière accompagne les sœurs qui le souhaitent et celles bien sûr pour qui il est important qu'elle soit présente. Toujours pour la même raison : être plus technique et plus performante afin que le médecin puisse établir un diagnostic le plus précis possible et ajuster le traitement. Cela permettra également un meilleur suivi de la personne L'infirmière pourra par la suite mieux traduire les explications souhaitées par la malade c'est pour cette dernière plus sécurisant.

2) Hospitalisations.

Il faut distinguer :

- hospitalisation prévue et
- hospitalisation d'urgence.

Dans les deux cas la supérieure ou sa remplaçante sont prévenues par l'infirmière. La décision d'hospitalisation est prise par le médecin traitant ou l'intervenant du moment et en principe en accord avec la personne concernée.

La supérieure est prévenue en raison du lien de Congrégation. La sœur peut avoir à transmettre une parole à la supérieure concernant sa vie personnelle, sa famille ou ses relations

Dans l'extrême urgence on fait pour le mieux, surtout si la supérieure est absente.

Le médecin traitant ,l'infirmière sont en lien avec le service hospitalier.

Le motif d'hospitalisation est signifié à la supérieure qui transmet aux sœurs ce qu'elle juge opportun sans entrer dans les détails

Les visites sont assurées par un membre de la communauté.

3) Hospitalisation en service psychiatrique,

Ces hospitalisations sont traitées avec beaucoup d'attention, de discernement, de dialogue. Le médecin traitant peut-être à l'origine d'un diagnostic qui conduit à l'hospitalisation, mais parfois ce sera l'observation faite par l'entourage qui amène la supérieure à se poser des questions. Nous en parlons ensemble puis le dialogue s'instaure avec la sœur et nous remontons la hiérarchie du soin.

Aucune hospitalisation en soins psychiatriques n'est effectuée sans lien avec la supérieure. La responsable Provinciale pour ma part en est toujours avertie

L'information à la famille est en fonction du désir de la sœur.

4) Changes pour incontinence.

Autre exemple qui a entraîné la collaboration de toute l'équipe de puis le gestionnaire jusqu'au stagiaire :

Le choix des produits adaptés à l'incontinence.

Dans un premier temps négociations avec deux fournisseurs qui nous proposent leur marchandise, nous étudions le rapport technicité du produit c'est à dire, capacité d'absorption, qualité, confort et le prix.

Le matériel est mis à l'essai après avoir sensibilisé l'infirmière qui assurera un certain suivi par le biais de l'aide soignante, qui, elle, aura établi un système de fiches pour repérer les besoins de la personne en jour et en nuit.

Cette expérience a mis les personnes en relation et les a obligées à confronter leurs points de vue et à faire remonter à Dominique le bilan de la recherche et le pourquoi du choix de tel ou tel produit.

Ce fut un travail intéressant et demeure une vigilance de la part des soignants pour adapter à la personne le type de change qui lui convient.

'L'utilisation du produit est toujours lié au confort de la personne.'

Il y aurait encore bien d'autres exemples de vécu en lien avec le soin de la personne. Par exemple le retour d'hospitalisation, ou le basculement d'une personne au service de soins avec l'utilisation des fiches de transmissions ciblées.

Nous essayons constamment d'être le plus techniques possible afin d'assurer une qualité de service à la personne. C'est bien sûr une préoccupation constante qui nous anime et nous mettons aussi en ce moment beaucoup l'accent sur la formation qualifiante et diplômante des agents d'infirmierie.

Nous avons la chance (!) d'être en structure de type familial et il est plus facile de se rencontrer pour échanger, que ce soit entre nous ou avec les sœurs.

Le mode de vie communautaire est aussi un moyen d'être à l'écoute et de pouvoir être attentifs à leurs besoins.

Les sœurs sont bien conscientes qu'elles ont beaucoup de chance d'être entourées comme elles le sont et leur manière de rendre grâce à Dieu et au personnel qui les accompagne, c'est le service de la prière, en cela elles nous étonnent souvent.

L'ACCUEIL D'UNE PERSONNE À MARIA CONSOLATA

Lorsqu'une chambre se libère, l'équipe évalue avec la Supérieure et ou la famille l'opportunité de procéder, avec l'accord de l'intéressée, à une éventuelle permutation de chambre.

Sœur Marie des Apôtres téléphone ensuite à Sœur Marie-Pierre qui lui indique si une Sœur est susceptible d'intégrer l'établissement.

Préparation de la chambre :

- Sœur Marie des Apôtres ou la famille libère la chambre des effets de la personne résidente précédente.
- L'homme d'entretien vérifie le fonctionnement de l'appareillage électrique et autre : retouche de peinture, lit médicalisé, etc.
- La chambre est préparée par le personnel.
- Un petit bouquet de fleurs est disposé dans cette chambre par le religieuses.
- Le nom et le prénom de la future personne résidente sont changés sur la porte par la secrétaire.
- La possibilité est donnée aux familles de décorer la chambre quelques jours avant l'installation de la personne résidente.

Les contacts avec la future personne résidente et/ou sa famille sont menés par le Directeur en fonction de la liste d'inscription. La famille est présentée à la Supérieure. Une rencontre est parfois organisée avec l'infirmière lorsque cela paraît nécessaire ou qu'il s'agit d'une demande de la famille.

Le choix de la personne laïque accueillie est arrêté en concertation avec la Supérieure sur proposition du Directeur.

Lorsque la décision de l'admission est prise, une présentation de la personne accueillie est faite lors des transmissions, à partir des informations recueillies sur le plan informel, mais aussi sur le plan plus formel constitué par le document intitulé « Bilan social à l'entrée ». Cet échange d'informations débouche sur la détermination des modalités concrètes de l'accueil.

Sœur Marie des Apôtres informe la communauté de l'arrivée d'une nouvelle personne résidente.

Le jour de l'admission est, chaque fois que possible, un jour de présence de l'infirmière, de plus, un membre du personnel est désigné et plus spécialement chargé d'aider la personne et sa famille à investir sa chambre ; ce, en fonction des plannings et de la disponibilité de chacun.

Le Directeur nomme ensuite un membre du personnel référent (Cf. Projet de Vie, p. 72).

A ce moment-là, l'animatrice est souvent sollicitée dans l'objectif de recueillir les attentes, désirs, aspirations pour construire des réponses adaptées dans le cadre du projet de vie individualisé.

C'est l'occasion de commencer à cerner les éléments de son mode de vie (valeurs socio-culturelles, habitudes de vie, etc., de son environnement pour mieux les intégrer dans son projet de vie.

Sœur Marie des Apôtres confie dans certains cas à une religieuse valide la mission de venir en aide à la personne accueillie, qu'il s'agisse d'une religieuse ou d'une personne laïque, notamment pour les accompagnements au moment des repas et de la messe ou de l'office, le temps que la personne puisse, à son rythme, trouver ses nouveaux repères.

Cette disposition peut évoluer au bout de quelques jours, voire semaines d'observation, en concertation avec les différents acteurs.

Le jour de l'admission, l'accueil et la continuité de la prise en charge médicale sont privilégiés ; les formalités administratives qui ont été expliquées et présentées au préalable à la famille et au résident sont mises à jours dans les huit jours suivant l'admission (Contrat de séjour, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés de la personne âgée).

En conclusion, le jour « J », les discours ne sont pas très utiles, les attitudes prévenantes du personnel, son sourire naturel et ô combien charmant, un bras levé pour signifier l'accompagnement et faciliter le déplacement de la personne sont autant de signes qui rassurent et atténuent, nous l'espérons, le traumatisme créé par ce changement dans la vie de la personne.

PRÉAMBULE aux DOCUMENTS BON-PASTEUR *

Pour un Projet Institutionnel de Maison de Retraite, par exemple :

La Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur a pour but de « contribuer au bien de la société par le service des personnes en difficulté morale, familiale ou sociale, en vue de promouvoir leur épanouissement humain et spirituel ». La Maison du Bon-Pasteur à accueille, avec les Sœurs du Bon-Pasteur qui ont donné leur vie dans ce but, des Sœurs d'autres Congrégations et des résidants laïcs.

Les principes fondamentaux sont le respect de la personne et la reconnaissance de l'altérité.

Pour un Contrat de travail :

La Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur a pour but de « contribuer au bien de la société par le service des personnes en difficulté morale, familiale ou sociale, en vue de promouvoir leur épanouissement humain et spirituel ». La Maison du Bon-Pasteur à accueille, avec les Sœurs du Bon-Pasteur qui ont donné leur vie dans ce but, des Sœurs d'autres Congrégations et des résidants laïcs.

Les principes fondamentaux sont le respect de la personne et la reconnaissance de l'altérité.

La signature du présent contrat vaut engagement de ne pas contrevenir à ces principes.

- « Tronc commun ». A ajuster.

ÉVALUATION

Synthèse des 19 feuilles rendues :

- ❖ 13 ont trouvé le **déroulement**, l'organisation et l'ambiance excellents. 4 ont cependant dit que la première journée était bien chargée. Mais l'adaptation du programme plutôt bonne. Quant à Pau la nuit, c'était vraiment sympa !
- ❖ 17 ont beaucoup apprécié le **contenu**, l'intervention de Clément Pichaud, la richesse des échanges, l'équilibre entre valeurs et gestion « technique », le « mélange » des personnes présentes.
- ❖ 15 ont apprécié le choix de rester en grand **groupe**, la simplicité des échanges. 2 ont regretté les 6 x 6. 2 ne se prononcent pas.
- ❖ **Hébergement**. Formule 1 reste inoubliable... pour ne pas y revenir ! Merci aux Communautés du site qui ont accueilli des Sœurs.
- ❖ **Restauration**. 10 : Parfait
 6 : Super
 2 : sont habituées !!!
 1 : le « maître de maison » note 2 points à perfectionner !
 Bravo pour ces 2 jours.

❖ Pistes / Thèmes pour la suite :

- | | |
|--|---|
| ○ Travail en réseau Bon-Pasteur | 4 |
| ○ GIR, prise en charge, équilibre humain en EHPAD | 3 |
| ○ Accompagnement de la fin de vie dans nos Maisons | 2 |
| ○ Aborder la mort | 2 |
| ○ Les enjeux éthiques | 1 |
| ○ Anticiper la vie de Communauté en M. de Retraite | 1 |
| ○ L'animation, creuser ce qu'elle est | 1 |
| ○ Davantage d'exemples vécus | 2 |
| ○ Explication de la FNISASSIC | 1 |
| ○ Une rencontre par an, SVP | 1 |
| ○ L'évolution des lois 2002 et 2005 | 1 |
| ○ L'Établissement particulier pour tous | 1 |

LISTE DES PARTICIPANTS

Dénomination	Société	Adresse1	Code_postal	Ville	E-mail	Tél/ domicile
Soeur Marie-Pierre PERNOT	Provinciale	3, Impasse Tournemine	49100	ANGERS	m.p.pernot@wanadoo.fr	02 41 72 12 44
Sœur Marie Hélène HALLIGON	CP. CEJ	3, Impasse Tournemine	49100	ANGERS	bp.prov.eco@wanadoo.fr	02 41 72 12 40
Sœur Madeleine GUIGUE	CP. CEJ	29, rue Dévéria	64000	PAU	smad.guigue@wanadoo.fr	05 59 80 32 19
Sœur Marie Paule RICHARD	CEJ	3 Impasse Tournemine	49100	ANGERS	mpaule.richard@wanadoo.fr	02 41 72 12 41
Sœur Martine GROSSEL	CEJ	96, rue de Nazareth	49100	ANGERS	grossel.marti@wanadoo.fr	02 41 21 10 50
Mr Gilles CUBERTAFONT	Province	3, Impasse Tournemine	49100	ANGERS	bp.prov.juri@wanadoo.fr	02 41 72 12 40
Sœur Marie Andrée SAMSON	St-Nicolas	6, rue Ambroise Paré	49100	ANGERS	bpstnicolas@wanadoo.fr	02 41 72 71 75
Mr Dominique VIANNAY	BP Infirmeries	6, rue Ambroise Paré	49100	ANGERS	bpviannay@wanadoo.fr	02 41 72 71 76
Mr Jean LEMBEZAT	MdRetraite	205, Bd Cami Salié	64000	PAU		05 59 02 61 36
Sr M. Des Apôtres ETCHANDY	MdRetraite	205, Bd Cami Salié	64000	PAU		05 59 02 61 36
Mme Jeanine LOPES	MdRetraite	205, Bd Cami Salié	64000	PAU		05 59 02 61 36
Sr Marie-Thérèse DABIN	MdRetraite	29, rue Dévéria	64000	PAU		05 59 80 32 19
Mme Line MALLEEN	MdRetraite	205, Bd Cami Salié	64000	PAU		05 59 02 61 36
Sœur Denise PECHEREAU	AGEMME	14 rue P. Langevin	38400	ST MARTIN D HERES	soeurmariedenise@maisondubonpasteur.fr	04 76 00 52 90
Soeur Madeleine TANCRE	SMHères	14 rue P. Langevin	38400	ST MARTIN D HERES		04 76 00 52 90
Mr Patrick AUBLET	SMHères	14 rue P. Langevin	38400	ST MARTIN D HERES	direction@maisondubonpasteur.fr	04 76 00 52 00
Mme Mary KEATES	SMHères	14 rue P. Langevin	38400	ST MARTIN D HERES	direction@maisondubonpasteur.fr	04 76 00 52 00
Mr Jean-François DULUC	MdRetraite	23,Ch de la Colline S.Joseph	13297	MARSEILLE	administration@bon-pasteur.fr	04 91 41 39 68
Mme Annette DUCA	MdRetraite	23,Ch de la Colline S.Joseph	13297	MARSEILLE	administration@bon-pasteur.fr	04 91 41 39 68
Mme Dominique PIETRI	MdRetraite	23,Ch de la Colline S.Joseph	13297	MARSEILLE	administration@bon-pasteur.fr	04 91 41 39 68